

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 25 juin 2018 à 20h00
Présidence : M. Boris Cuanoud
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 14 mai 2018
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis Municipal N° 03/2018 relatif à la gestion et aux comptes 2017
6. Rapport des délégués au Conseil intercommunal de l'Assagie
7. Rapport du Président
8. Rapport du Syndic
9. Election du Président
10. Election des Vice-Présidents
11. Election des scrutateurs
12. Election des scrutateurs suppléants
13. Election d'un délégué ASSAGIE
14. Election d'un suppléant ASSAGIE
15. Election de la commission de gestion
16. Election d'un(e) secrétaire du Conseil Communal
17. Propositions individuelles

Ordre du jour modifié accepté à l'unanimité

1. Appel

42 Conseillers participent à la séance, 8 excusés, 0 absent

2. Procès-verbal de la séance du 14 mai 2018

- M. T. Cretegy, p. 2429 concernant le piano, mauvaise interprétation de la réponse de Mme T. Séverin : on va tout faire pour que le piano reste dans la salle de rythmique.
- Mme V. Hüsler, p. 2429 modifier la phrase : l'architecte ne doit pas être le même que celui qui a fait la réalisation du bâtiment

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Communications du Bureau du Conseil

Depuis le dernier conseil, la majorité de la charge de travail a été dévolue à l'organisation de la succession de notre secrétaire Mme Müller mais ceci fait partie d'un point de l'ordre du jour séparé.

Votations du 10 juin 2018 : participation 34%

Initiative Monnaie pleine refusé par 422 NON / 81 OUI

Loi fédérale sur les jeu d'argent accepté par 452 OUI / 51 NON

Au vu de la faible participation, M. Cuanoud encourage les conseillers à faire passer le message auprès des citoyens qu'il faut voter.

Prochaines votations le 23 septembre

Remise des rapports des commissions pour la prochaine séance avant le 12 septembre.

4. Communications de la Municipalité

a) M. Fernandez José Manuel, Syndic

b) Mme Tania Séverin

- Ecusson de la commune : nous devons adapter notre écusson pour les supports modernes. Après avoir contacté les archives cantonales vaudoises, la commune historique de Bourg-Saint-Pierre et les archives cantonales valaisannes, avec toutes les informations fournies, nous avons pu retravailler l'écusson.

- Cantines scolaires : nous avons un nouveau prestataire qui donne satisfaction. Pour la gestion de la cantine, à la rentrée, nous entrons dans l'ère numérique. Logiciel internet pour tout gérer, les inscriptions,

les présences, des paiements, etc. Cette solution est adoptée par l'ASSAGIE. Test en début d'année sur le site d'Etoy. Après cette application sera adoptée par Aubonne et le secondaire, ce qui fait que les enfants auront un compte, un login, une carte de la 5^{ème} à la 11^{ème} année, gestion de la cantine, des devoirs surveillés, les absences etc.

- M. T. Creteigny : concernant le site d'Aubonne (retour d'expérience) il faut mettre de l'argent avec le système Paypal. Pas très pratique d'utilisation.
- Mme T. Séverin : il est prévu des paiements par ebanking. Le système d'Aubonne n'est pas extensible.
- M. V. Payot : pour l'écusson, la couleur bleue, quel ral (nuancier de couleur)?
- Mme T. Séverin : la valeur n'est pas enregistrée. Il est simplement fait mention de la couleur azure. Au niveau des archives il n'est pas noté ce niveau de précision.

c) M. C. Viquerat

- STEP régionale : nous étions bloqués car nous devons avoir 24'000 habitants pour arriver à concevoir un projet de STEP. Pour y arriver en dehors de la région d'Aubonne, St-Prex et Perroy, il nous fallait également la présence de l'AIER regroupant les communes de Rolle, Essertine, Begnin et toutes les autres communes de l'AIER

Ces communes, depuis 2014, ne souhaitaient pas rejoindre cette association régionale pour construire une nouvelle STEP, elles préféraient envisager la modernisation de leur STEP. Ce qui nous empêchait de réaliser une STEP futuriste nous permettant de traiter les micropolluants.

Au début de ce mois ces communes nous ont communiqué qu'elles se ralliaient à ce projet de STEP Régionale.

Une communication aux 20 communes a été faite la semaine dernière les informant qu'un périmètre avait été défini pour l'étude d'une STEP Régionale.

Création d'une association qui pourra gérer une STEP Régionale. Il aura fallu 20 ans pour préparer un projet d'ampleur. Le périmètre de l'étude est fixé. La prochaine étape est de créer un comité directeur pour continuer à mener à bien ce projet. Il faut déterminer le site de cette future STEP.

- Taxes : depuis le 01.01.2016, les communes paient CHF 9.00 par habitant pour alimenter un fond qui sert à la création de STEP. Qui dit STEP dit équivalent habitants (chiffre qui comprend les résidents et un équivalent habitant concernant les différentes entreprises qui emploient du personnel).

Les équivalents habitants pour St-Prex et Etoy correspondent à 15'000 équivalent habitants alors que la population résidente n'arrive pas à 10'000.

La taxe que nous payons depuis 2016 est calculée par équivalent habitant. Cette taxe représente 75 % de la valeur de construction de la partie de la STEP qui va traiter les micropolluants. ¼ du coût de la STEP.

Soit 75% du ¼ du coût de la STEP.

Subside espéré : le canton de Vaud va subventionner la création de nouvelles STEP mais uniquement pour le traitement des micropolluants, le reste des traitements de la STEP est ce que nous faisons déjà depuis de nombreuses années.

Depuis 40 ans nous avons pu créer des réserves. Chaque projet qui se présente va diminuer ce fond qui va se vider très rapidement.

Le délai est en 2040 pour l'opération de traitement des micropolluants.

- M. C. FÜRER : remercie M. C. Viquerat pour ses nouvelles. A-t-on une idée du temps à attendre ?

- M. C. Viquerat : si on regarde les projets de STEP en cours et celles qui sont en exploitation, la plupart des projets se trouvent en Suisse Allemande. Les Romands ne doivent plus attendre trop longtemps. Raisonnablement si nous arrivons à lancer un projet dans la tranche 2025/2027 on serait bien positionné. Prendre du retard serait prendre un risque sur la subvention qui ne paiera pas l'entier de la STEP.

d) M. J.-M. Schlaeppli

Police des constructions :

- Permis délivré sur la parcelle N° 652 pour la construction de 57 appartements protégés. Il s'agit de la parcelle située entre l'EMS Le Pacific et la route cantonale (ex-Fruit Bar).

- Les travaux de construction de 2 halles street box ont commencé ce jour.

- Les travaux de construction de l'hôtel situé derrière la halle CET devraient commencer aussi très prochainement, échéance du permis fin juillet.

Déchets :

La récupération des flaconnages est en place à la déchetterie. Il nous faudra encore la rendre accessible en dehors des heures d'ouverture de la déchetterie, comme annoncé lors du dernier conseil. Cette récupération fonctionne très bien et le volume des flaconnages récoltés est important. Ceci dit nous avons encore et toujours des emballages plastiques qui sont mis dans le PET.

Projet de règlement sur les procédés de réclame :

Le projet de la Municipalité a été ausculté par la commission d'urbanisme et j'aimerais remercier cette commission pour son travail important et constructif. La Municipalité a, après quelques ajouts techniques, envoyé ce projet au canton pour examen préalable.

- M. C. Fürer revient sur son intervention au dernier conseil et nous informe que la récupération des flaconnages est toujours active au centre commercial de la Migros.

c) M. R. Corthay

5. Préavis Municipal N° 03/2018 relatif à la gestion et aux comptes 2017

La parole est donnée à M. L. Capt pour la Commission de gestion qui lit les conclusions.

La Commission ad hoc composée de Mmes M. Reist et C. Rochat, MM D. Olaya, O. Bolomey, V. Bovet, A. Magnollay (président) et L. Capt (rapporteur), propose au Conseil :

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2017, ainsi que le bilan, tels que présentés,
2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,
3. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

Discussion :

- M. T. Cretegnny : p.6 contre-expertise technique de quoi ?

- M. C. Viquerat : il y a eu différentes études pour présenter un pré-projet :

1) préférable de mettre la STEP près du lac pour diminuer les frais de pompage (commune d'Allaman)

2) AIER avait demandé à un autre bureau d'étude pour revaloriser la STEP existante, sans traitement des micropolluants

3) Etude demandée à un nouveau bureau pour réexaminer le projet de la STEP Régionale. Etude rendue en fin d'année.

4) Bureau fiduciaire qui a réexaminé tous ces projets pour comparer la question financière. Rapport rendu en avril de cette année. Il

montre un avantage financier pour une STEP Régionale pour le groupement de l'AIER.

- M. F. Magnollay : concernant le rapport de la commission de gestion, il aimerait avoir l'avis de la Municipalité sur la dernière suggestion.

- M. J.M. Fernandez : tout ce qui fait partie d'investissement et autres doit faire l'objet d'un préavis si cela dépasse les compétences de la Municipalité.

Street work out : rénovation de la place (prévue dans le budget), c'est pourquoi il n'a pas fait l'objet d'un préavis.

Pour tout investissement futur, cela fera l'objet d'un préavis.

Ce qui est dans le budget, vous avez tout loisir de refuser ou d'amender, car le budget est aussi un préavis.

- M. C. Furer : STEP – eau

Communication STEP St-Prex Coulet, eau de mauvaise qualité. Selon le site de la commission nationale de la protection des eaux du Léman il est dit que l'eau est de qualité bonne à moyenne alors que tout autour l'eau est excellente à bonne. Aimerait savoir si cela peut encore se corriger ?

- M. C. Viquerat : bonne remarque, personnellement n'est pas allé vérifier si cela avait été corrigé. Il a été assuré que tout avait été fait dans ce sens-là et la TV Suisse Romande doit faire un démenti. C'est la commune de St-Prex qui s'occupe de cela, étant directement concernée. L'eau qui sort du Coulet est bonne et propre. Pas facile sur Internet de faire corriger une fausse information.

- M. C. Furer : concernant les micropolluants, la commune fait-elle contrôler ses eaux ?

- M. C. Viquerat : lors des contrôles périodiques de la qualité de l'eau, on ne contrôle pas les micropolluants. Cela ne fait pas partie des procédés d'analyse actuellement.

Des études sont faites pour arriver à quantifier les quantités de ces micropolluants rejetés dans le lac Léman.

- M. C. Furer : les micropolluants se trouvent-ils dans toutes les eaux (eau de source – eau du lac – eau potable) ?

Qu'est-ce qu'il y a dans notre eau potable ?

- M. C. Viquerat : les analyses que nous effectuons sur notre eau potable prennent en compte un certain nombre de paramètres dont certains proches des micropolluants. Mais l'analyse complète ne se fait pas.

- M. C. Furer : est-il possible de le faire et quel en serait le coût ?

- M. C. Viquerat : cela coûterait quelques milliers de francs. Une commune qui prélève son eau dans le Léman a plus de risque de nitrate dans son eau potable. Nous consommons de l'eau de source.

- M. G. Biondi Morra : à la page 23 annexe du plafond d'endettement, il figure un montant de CHF 34'000'000.-, actuellement la commune est à CHF 9'000'000.-, est-il possible d'intégrer le projet de la salle triple (cash-flow – endettement) ?

- M. J.M. Fernandez : c'est une des questions que la commission des finances a posées. Nous avons un ordre d'idée du coût potentiel de cette salle multifonction. Le seul problème, actuellement difficile au niveau du cash-flow, car beaucoup d'interrogation face à RIEIII. La marge d'autofinancement mangée par l'application de la RIEIII, si rien ne se fait au niveau de la compensation des communes. Très difficile à chiffrer. Volume coût SIA entre CHF 12'000'000.- et CHF 15'000'000.- selon ce qui se fera si l'étude passe. Nous n'avons pas encore pu voir au niveau des locations. Plusieurs éléments sont encore à affiner.

- M. F. Magnollay : plusieurs questions sur le préavis lui-même :

1) p. 3 concernant le PAC on attend encore les décisions du Conseil, aimerait savoir pourquoi et où on en est ?

2) Dans l'affaire du service des eaux encore le recours avec le canton. Où en est-on, pourquoi ? Comment ?

3) p. 5 nous avons eu 43'277 m³ d'eau perdue soit 4,6% de ce que l'on a pompé est-ce dans la norme ? Doit-on s'inquiéter ?

4) p. 9 on nous annonce que vraisemblablement le SDIS va solliciter les communes pour que le personnel des communes soient actifs dans le monde des pompiers parce qu'il n'y a pas assez de bénévoles notamment la journée.

- M. J.M. Fernandez : concernant la question 1, ce point sera traité dans son rapport plus tard dans la séance de ce soir.

- M. C. Viquerat : concernant la question 2, recours contre la zone de protection S Chanivaz, cela se calme. Cela fait un mois et demi qu'il n'y a plus de courrier. Affaire qui a débuté en 2002. Le Tribunal Cantonal devrait pouvoir poser sa décision (est-ce que la zone S3 est validée).

Concernant la question 3, 4,6% de perte d'eau, évolution des statistiques. Pertes identifiées, mais difficile à quantifier. Pertes pures dont on n'a aucune idée d'où cela provient. Traduit en m³ ce n'est pas négligeable, mais il est vrai que normalement pour une commune si on a moins de 10% de perte c'est excellent. Lausanne a entre 15 et 18% de pertes.

- M. J.-M. Schlaeppli : c'est plutôt un projet, mais rien de concrets, pas de demande officielle. Actuellement les communes participent déjà activement au SDIS.

- M. N. Dutoit : pour continuer sur le thème des pompiers, p. 35 sur 41 et p. 7 sur 41 on nous explique une diminution par rapport au budget, des projets reportés, des cours annulés et par rapport au coût comptable on augmente en raison de 10% entre 2016 et 2017. Pourquoi ? Si autant de choses sont annulées ou reportées ou pas faites les coûts continuent à augmenter ?

- M. J.-M. Schlaeppli : augmentation inhérente au SDIS, par rapport au budget on est en dessous.

- M. N. Dutoit : avons-nous des explications, des justificatifs ?

- M. J.-M. Schlaeppli : la caserne des pompiers de Morges doit déménager, car cet emplacement servira de gare routière pour les bus à l'échéance 2023. Jusqu'à présent la commune de Morges cherchait des terrains. Une solution a été trouvée, utilisation des locaux de la MBC à Tolochenaz (2022). Les locaux seront adaptés, transformés. Le SDIS nous présentera des chiffres plus tard. Pour le moment nous n'avons pas d'autres renseignements.
- M. F. Magnollay : p. 11 (tableau) concerne préavis 1/2016, je lis dans la dernière colonne que nous avons eu des dépenses en 2017 pour CHF 94'460.-, si je me réfère au bilan qui est dans le document des comptes à la p. 36 aménagement du trottoir route de la Gare je vois CHF 173'721.- (différence) et puis on nous dit qu'on devrait arriver à la fin à CHF 633'574.- et au bilan on a CHF 503'475.- comme dans la colonne verte et si j'ai bien compris la colonne verte est complétée par les dépenses de 2016 et de 2017 pour un coût effectif du projet de CHF 633'574.-, donc environ 14 % au-dessus de ce qui était prévu sans la fameuse barrière.
- M. C. Viquerat : CHF 94'000.- mentionné dans la colonne 2017 proviennent bien de 2017 et cela a été accepté par la commission de gestion. Cela vient globalement du budget des routes.
- Mme I. Ciampi : certains éléments ne faisaient pas partie du préavis. Dépenses figurant sur le compte de fonctionnement et certains montants dans le bilan. Le rapprochement entre les deux en terme comptable n'est pas facile. C'était pour que vous puissiez vous rendre compte de la dépense globale de ce préavis. Il y a eu des ventilations.
- M. F. Magnollay : si c'était dans l'autre sens, si on avait eu plus dans le préavis que dans les comptes cela ne poserait pas de problème. En même temps, toujours dans le préavis, cette dépense totale préavis 2016/1 fait un solde net de CHF 633'574.-, c'est ce que nous devrions retrouver au bilan et ce n'est pas ce qui se trouve au bilan.
- M. A. Magnollay : la colonne verte correspond à des montants qui ont été imputés au préavis et la colonne bleue sont les montants des travaux qui ont été fait dans le même périmètre et qui ont été imputés aux comptes de fonctionnement.
- M. F. Magnollay : relève que c'est regrettable. On fausse l'idée du Conseil. Heureusement qu'il y a une énorme transparence pour dire finalement que ce projet n'a pas coûté CHF 503'000.- mais CHF 633'000.-. Mais vous avez réparti les dépenses entre le préavis et les opérations courantes et c'est une mauvaise pratique. A comptabiliser dans les actifs afin de voir clairement ce qu'il en est, ou bien ce sont des investissements. Préavis largement dépassé.
- M. B. Cuanoud : est-ce que cette pratique peut être modifiée ?
- M. R. Corthay : c'est clair, on n'a rien caché et sur ce préavis on a quand même amélioré les passages piétons bien éclairés, alors que les frais d'éclairage n'étaient pas prévus dans le préavis.

- M. C. Viquerat : pleins d'actions ont été faites qu'on a voulu vous justifier de manière transparente. Entretien, problèmes etc.
Ne veut jamais refaire ce genre de préavis.
- M. F. Magnollay : si c'était de l'entretien pas de problème, c'était dans le budget, mais cela ne l'était pas et cela n'était pas dans le préavis non plus et cela a été dépensé. Il y a une transparence qui est faite on peut apprendre de cela.
- Page 21, boues d'épuration, doit-on racheter les boues de la STEP ?
- M. J.-M. Schlaeppli : c'est dans le rapport de gestion de Valorsa et c'est pour l'ensemble des boues du périmètre de Valorsa.
- M. C. FÜRER : préavis trottoir mixte, tableau presque identique au projet de l'année passée. Annexe p. 20 comment arrive-t-on à ces chiffres ?
- Mme I. Ciampi : il faut additionner les dépenses, cela rajoute de la valeur et il faut enlever les subventions.
- M. F. Magnollay : 2017 page 8 2145 impôts successions, concernant la taxation litigieuse, ce qui est étonnant c'est qu'à la page 24 on trouve : dissolution de la provision. Problème, c'est que l'on a encaissé mais on ne sait pas si on a le droit d'encaisser, on fait une provision et puis on se dit que l'on dissout la provision. A besoin d'une explication.
- Mme I. Ciampi : succession taxée définitivement, mais une partie a été attaquée (recours), il n'y a plus de raison d'avoir une provision car le montant contesté est moindre. Nous avons effectivement reçu un montant plus important que la taxation définitive. Un montant devra être retourné.
- M. T. Cretegnny : page 4 participation de la commune aux cartes CFF vendues à la population. Cela a-t-il un sens de maintenir cela (déficit) ?
- M. J.M. Fernandez : c'est une prestation offerte par la commune. Il y a beaucoup de demandes, il y a des périodes plus prisées que d'autres. 10 jours avant la date nous ouvrons la vente aux personnes externes de la commune.
- M. F. Magnollay : page 21 CHF 2'280.- de dette par habitants, une commune est reconnue comme saine si ce chiffre ne dépasse pas CHF 3'000.-.
- p. 24 Dissolution de réserve pour compte de fonctionnement à quelle fin ?
- Mme I. Ciampi : partie B, on voit le détail du prélèvement sur fond de réserve, dissolution pour débiteurs douteux, car moins de débiteurs et dissolution pour la succession.
- M. F. Magnollay : annexe 3 2018 comptes 2017 page 33 déchets urbains, nous avons fait un bénéfice. La taxe pour les déchets urbains va-t-elle diminuer ?
- M. J.M. Schlaeppli : non la taxe ne va pas diminuer.

M. B. Cuanoud énumère les pages :

- M. C. FÜRER : page 30 353 81 églises, rien n'est budgétisé mais il y a une dépense.
- M. R. CORTHAY : le Conseil avait fait une demande à la Municipalité pour étudier une possibilité d'entrée pour handicapé.
- M. C. FÜRER : page 31 359 81 budget CHF 50'000.-, dépense CHF 19'000.-, pourquoi cette différence ?
- M. J.-M. SCHLAEPPI : ce sont les honoraires PPE Clos-Devant, parce que pour le moment nous n'avons pas terminé avec ce projet-là.
- M. C. FÜRER : page 32 amortissements obligatoires, différence entre le budget et les comptes.
- Mme I. CIAMPI : on pensait, lorsque l'on a fait le budget, que les routes et le fameux trottoir serait fini déjà dans l'année 2016 et on aurait pu commencer à l'amortir en 2017 ce qui n'a pas été le cas, donc pas pu amortir.
- M. F. MAGNOLLAY : page 37 ASSAGIE caution Aubonne-Gimel-Etoy, quelles sont les contreparties de ce cautionnement ?
- M. J.M. FERNANDEZ : c'est une caution solidaire
- M. F. MAGNOLLAY : les dettes de l'ASSAGIE sont de CHF 1'124'800.- et nous sommes solidaire ! Comment avez-vous déterminé les CHF 550'000.-, on est à hauteur de 22%, cela fait CHF 247'000.-.
- Mme I. CIAMPI : c'est l'ASSAGIE qui a attribué des montants de caution solidaire.

Votations :

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2017, ainsi que le bilan, tels que présentés,

Accepté à l'unanimité

2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,

Accepté à l'unanimité

3. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

Accepté à l'unanimité

6. Rapport des délégués au Conseil intercommunal de l'Assagie

- M. O. Bolomey lit le rapport concernant l'ASSAGIE
- M. C. Delétra : est-ce que l'ASSAGIE a pris position concernant les montants demandés aux parents lors de sorties organisées pour les enfants ?
- Mme T. Séverin : attendre de voir la position du Canton, pas de précipitation. Actuellement il n'y a pas de pression de la part des parents. On a toujours une réserve que l'on peut débloquer cas par cas. Certaines décisions pourraient avoir un impact sur les fonds.

M. O. Bolomey annonce sa démission de sa fonction au sein du Conseil car pour des raisons professionnelles il doit quitter la commune d'Etoy.

7. Rapport du Président

M. B. Cuanoud rappel des points importants de cette deuxième année de législature :

Séance du 11 septembre 2017

Démissions : M. Nicolas Duc et Mme Sandrine Buchet

Assermentation : M. Marco Laini

Préavis acceptés :

- 02/2017 Relatif à la demande de crédit pour un montant de CHF 255'000 pour la réalisation des travaux de création d'un trottoir côté est de la route d'Allaman, de la route Cantonale RC1 à la route de l'industrie.
- 04/2017 Relatif à l'arrêté d'imposition 2018

M. Bernard Gianola a été élu comme membre de la commission d'urbanisme pour succéder à M. André Fragnière.

Séance du 11 décembre 2017

Assermentation : Giacomo Biondi Morra

Préavis acceptés :

- 06/2017 Relatif à une demande de crédit de CHF 284'000 pour la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'eau potable sous la route cantonale Etoy-Lavigny.
- 07/2017 Relatif au budget 2018

Séance du 19 mars 2018

Démission : Marco Laini

Assermentation : Sophie Capt

Séance du 14 mai 2018

La séance a été tenue au sein de la salle du Grand-Conseil Vaudois à Lausanne. Etoy a été la première commune de la Côte à pouvoir bénéficier de la possibilité donnée aux communes d'y siéger pour une séance. Ce fut une expérience très enrichissante pour tous les participants.

Préavis accepté :

- 01/2018 Relatif à une demande de crédit de CHF 2'182'000 pour l'assainissement et la mise en conformité sécuritaire du collège des Écureuils et pour l'agrandissement de l'UAPE sur la parcelle no 162 ite « La Fin ».

Séance de ce jour, 25 juin 2018

Démission : M. Olivier Bolomey

Préavis accepté :

- 03/2108 Relatif à la gestion et aux comptes 2017

M. B. Cuanoud remercie la Municipalité avec qui de très bonnes relations sont entretenues. Il remercie également Mesdames Sarah Ruchet, secrétaire communal, et Ingrid Ciampi boursière communale ainsi que tout le tout le personnel communal qui répondent efficacement aux diverses demandes.

Il remercie encore vivement le bureau, les vice-présidents, la secrétaire Madame Isabelle Müller ainsi que l'huissier Monsieur Jean-Marc Merinat pour leur contribution au bon fonctionnement, du conseil, des dépouillements et pour leur engagement suite à ses diverses sollicitations.

M. B. Cuanoud remercie au nom du conseil la secrétaire Mme Isabelle Muller pour son engagement. Un bouquet de fleurs lui est offert.

Suite à cette première année de présidence, M. B. Cuanoud se dit très honoré de cette fonction qui lui apporte beaucoup et espère avoir donné satisfaction.

8. Rapport du Syndic

Nous voilà déjà arrivés au terme de notre deuxième année de législature, le temps passe si vite.

Durant cette année qui s'achève les priorités de la Municipalité se sont portées sur l'amélioration de la mobilité douce et l'amélioration de la

desserte en transport public en direction de la gare d'Allaman pour les liaisons de et pour Genève.

En effet, le temps d'attente est trop important près de 20 minutes pour prendre un train que ce soit dans l'une ou l'autre direction. Un groupe de travail a été constitué et nous espérons que pour l'horaire de fin 2019 tout cela puisse se concrétiser.

Une autre voie a également été étudiée et fait également l'objet d'un groupe de travail, cette fois pour une liaison en vélo entre les gares d'Etoy et d'Allaman, nous avons quelques difficultés mais nous avons bon espoir de pouvoir aboutir.

Le PPA Clos Devant a été soumis aux instances cantonales (SDT), qui en l'état ont bloqué le projet en émettant des exigences qui soit disant seraient relatives à la LAT et au plan directeur Cantonal.

Votre Municipalité a refusé le diktat qui lui était imposé et a répondu avec des arguments très précis aux affirmations du SDT et en soulevant un certain nombre d'incohérences. La réponse reçue n'a pas été à la hauteur de nos attentes, car elle est partielle voire lacunaire et l'argumentation cantonale, à notre sens ne tient pas.

De ce fait nous avons demandé, comme nous l'avions précisé dans notre lettre initiale, la médiation de Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro et surtout que lors de la séance que nous avons sollicitée, nous serons là pour négocier et pas pour autre chose.

Nous avons reçu un accusé de réception et restons dans l'attente d'une date.

Les sollicitations restent nombreuses en dehors de séances hebdomadaires de la Municipalité. Je tiens ici à remercier mes collègues municipaux pour leur engagement sans faille et pour cet esprit d'équipe qui règne au sein de notre Municipalité.

Le résultat comptable 2017 est une bonne année notre marge d'autofinancement est restée stable et ceci est particulièrement important, dans ces temps un peu troublés par la RIE III vaudoise, la nouvelle péréquation et l'augmentation de la facture sociale.

Un merci tout particulier à toutes nos collaboratrices/teurs de l'administration, de la voirie et de la conciergerie pour leur engagement et leur efficacité.

Merci à notre Président, M. Boris Cuanoud, pour sa collaboration et sa disponibilité et merci à vous Mesdames et Messieurs membres du

Conseil Communal pour votre engagement et pour les bonnes relations que nous entretenons. Nous avons parfois de divergences c'est cela la démocratie, mais nous devons garder à l'esprit que nous nous engageons en faveur de toute notre population.

J'adresse encore toute ma reconnaissance aux personnes qui assurent des tâches bénévoles auprès de personnes, d'associations et de sociétés locales.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été, car je crois que nous avons à partager des projets fort intéressants pour que notre Commune continue à cultiver cet esprit de convivialité entre toutes les couches de la population des plus âgés au plus jeunes et des plus ou moins sportifs.

Je vous remercie de votre attention.

9. Election du Président

M. L. Magnollay prend la parole et présente M. B. Cuanoud pour le poste de Président du Conseil.

M. B. Cuanoud est élu à l'unanimité

10. Election des Vice-Présidents

- Mme S. Thury présente M. L. Magnollay comme 1^{er} vice-président

M. L. Magnollay est élu à l'unanimité

- M. L. Magnollay présente Mme S. Thury comme 2^{ème} vice-présidente

Mme S. Thury est élue à l'unanimité

11. Election des scrutateurs

Mme E. Glauser présente Mme R. Buchet
Mme L. Garnier-Pagot présente M. C. Fürer
Mme P. Hitz-Lepori se présente

Votations :

Mmes R. Buchet et P. Hitz-Lepori sont élues

12. Election des scrutateurs suppléants

Mme E. Glauser présente Mme I. Golay

M. T. Creteigny présente M. C. FÜRER

Mme I. Golay et M. C. FÜRER sont élus à la majorité

13. Election d'un délégué à l'ASSAGIE

Mme A. Bovard-Duboux présente Mme E. Glauser

Mme E. Glauser est élue à l'unanimité

14. Election d'un suppléant à l'ASSAGIE

M. G. Biondi-Morra se présente.

M. G. Biondi-Morra est élu à l'unanimité

15. Election de la commission de gestion

M. D. Olaya présente :	Mme M. Reist, M. A. Magnollay M. L. Capt M. V. Bovet
M. L. Capt présente :	Mme S. Jara
M. T. Creteigny se présente	M. T. Creteigny
M. F. Magnollay présente :	Mme V. Hüsler

Ces personnes sont élues.

16. Election d'un(e) secrétaire du Conseil Communal

M. B. Cuanoud propose au conseil de traiter ce sujet à huis clos.
Proposition acceptée à la majorité.

Mme Fanny Gantin est élue à la majorité

17. Propositions individuelles

- M. O. Bolomey : une délégation du Conseil communal d'Etoy a participé et a gagné un ½ fromage à raclette lors du challenge des Municipalité à St-Prex. Avec l'appui de la Municipalité, nous pourrions déguster une raclette après la séance sur la place du village.
- M. M.-O. Christinat : le 23 septembre est lancée une initiative souveraineté alimentaire – défense des agriculteurs, il demande que la commune soutienne cette initiative (délai au 30 août).
- M. J.M. Fernandez : la Municipalité fait preuve de neutralité.
- Mme S. Thury : remercie pour l'excellent rapport du centre des jeunes et les encourage.
- Mme E. Glauser : à la ludothèque, travaillent bénévolement 11 personnes. Le nombre de ces personnes diminue (déménagement et autres) et des personnes sont recherchées pour compléter l'effectif.
- M. L.Capt : concernant le parking sauvage évoqué lors de la dernière séance, il y a toujours les 2 mêmes véhicules.
- M. A. Magnollay : aimerait avoir des nouvelles concernant la piste cyclable prévue sur la route de Lavigny.
- M. C. Viquerat : elle aurait dû être marquée, la remarque a été faite au canton mais il n'y a toujours pas de réponse.
- M. B. Cuanoud : désire que les conseillers qui ont fait des photos lors de la séance dans la salle du Grand-Conseil, les lui fassent parvenir sur adresse email.

Séance levée à 22 h 30

**Prochaine séance :
24 septembre 2018**

Le Président

Boris Cuanoud



La Secrétaire

Isabelle Muller